

### Article préliminaire

Toute participation à un stage, proposé par Cocci Learning SIRET 884 544 933, dont le siège social est situé au 15 rue des Tournesols 37530 SAINT RÈGLE entraîne l'application des CGS (Conditions Générales de Service) suivantes relatives aux stages en groupe.

Cocci Learning se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de service à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du devis, et ce pour le stage concerné.

### Article 1 - Prestations

Chaque stage s'effectue pendant les vacances scolaires, en présentiel, par groupe de jeunes. La durée est fixée à 10 heures réparties sur 3 ou 4 jours, durée définie par Cocci Learning et selon les vacances scolaires.

Les dates, horaires et lieux seront communiqués pour chaque stage par courriel, sur le site <https://cocci-learning.fr>, ainsi que sur la page Facebook [Cocci Learning](#), minimum 1 semaine avant le début du stage.

### Article 2 - Absence

En cas d'absence à une journée de stage, le client s'engage à en informer le professeur, au minimum 48h à l'avance, par le biais d'un courriel à [dperon@cocci-learning.fr](mailto:dperon@cocci-learning.fr). Dans le cas contraire, la journée de stage sera due. La journée non effectuée ne sera pas remplacée.

En cas d'annulation de participation au stage, le client s'engage à en informer le professeur, au minimum 72h à l'avance. Dans le cas contraire, le montant de l'acompte (voir Article 5) ne sera pas remboursé.

### Article 3 - Annulation du stage

Si Cocci Learning devait annuler un stage, les sommes versées pour le stage en question seront remboursées. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée.

### Article 4 - Tarifs

Le prix des stages est fixé à partir du 10 juillet de chaque année, indiqué sur une grille tarifaire et porté à la connaissance du client par le biais du site internet <https://cocci-learning.fr>, puis communiqué par le biais d'un devis.

Les tarifs ne sont pas négociables et non soumis à révision en cours d'année scolaire (soit du 10 juillet au 9 juillet de l'année suivante), quel que soit le nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement dans la famille.

Aucun frais de dossier n'est demandé.

Les tarifs pratiqués ne sont pas assujettis à la TVA en application de l'article 293 B du CGI (Code Général des Impôts).

### Article 5 - Acompte

Toute inscription à un stage est définitive après le versement d'un acompte de 75 € à Cocci Learning, stipulé sur le devis. Cet acompte sera déduit du montant dû pour le stage.

### Article 6 - Conditions de règlement

Au début du stage, une facture sera éditée. Cette dernière sera à régler avant la fin du stage, par espèces, chèque ou par virement bancaire (ordre et RIB seront indiqués sur cette facture). Il est demandé de rappeler la référence de la facture ou le nom du client lors du règlement.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

### Article 7 - Assurance

Cocci Learning déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les risques de son activité.